

Élections fédérales : chassez les quotas, ils reviennent au galop

Autor(en): **Imhof, Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **36 (1999)**

Heft 1380

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1014605>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'illusoire recherche de l'être exceptionnel

Nombre de commentateurs de la scène fédérale ont stigmatisé la procédure d'élection de Ruth Metzler et de Joseph Deiss au Conseil fédéral. À leurs yeux, elle ressemblait à une loterie. Et si le système empruntait à la sagesse de la Grèce antique?

L'ACCESSION AU Conseil fédéral est une course d'obstacles éprouvante. Appartenance partisane et, au sein du même parti, tendance politique, représentation linguistique et régionale, sexe sont autant de conditions qu'il s'agit de réunir à un moment précis, celui où l'un ou l'autre des magistrats en fonction décide de se retirer.

Procédure critiquée

Ainsi la candidature de Rita Roos a coûté sa place sur la liste des papables à Eugen David, conseiller national du même canton, un politicien pourtant promis au plus bel avenir. Ce n'est pas tout: la désignation par le parti – plus précisément par le groupe parlementaire – ne garantit pas l'accès au gouvernement. L'Assemblée fédérale a montré à plusieurs reprises qu'elle ne se laisse pas facilement dicter ses choix.

Une nouvelle fois, nombre de commentateurs ont stigmatisé cette procédure qui ne garantirait pas l'élection des meilleur(e)s: les deux promus de la semaine passée n'ont-ils pas été qualifiés de « seconde garniture »? Cette appréciation négative du processus de sélection est corroborée par la maladresse des maîtres stratèges du PDC dans l'élaboration de leur liste de candidatures et par les jeux tactiques auxquels se sont livrés les députés jeudi dernier. Dans ces conditions, l'élection équivaldrait à une loterie dont le ou les gros lots ne présenteraient pas toutes les qualités requises pour une charge aussi exigeante.

Cette critique reflète en réalité la déception de journalistes et de grands groupes de presse de n'avoir pas pu réaliser leur ambition: jouer aux faiseurs de rois et de reines.

Les raisons des choix

On sait pourtant, depuis la République de Platon, que sagesse et intelligence exceptionnelles ne suffisent pas à faire de bons gouvernants. Plus près de nous, aucun mode de sélection des chefs d'État ou des ministres, premiers ou pas, ne démontre une aptitude particulière à faire émerger les meilleurs. Entre Clinton et Dole, les électrices et électeurs américains avaient-ils vrai-

ment le sentiment de pouvoir choisir la personnalité la plus compétente? alors même que le trésor de guerre électoral et la capacité télégénique avaient déjà opéré une sélection préalable. En régime parlementaire, le choix des ministres obéit à des règles subtiles d'équilibre politique et vaut remerciements pour services rendus plus qu'il ne s'appuie sur des compétences unanimement reconnues.

L'exercice de la fonction dévoile la capacité exécutive

Et d'ailleurs, comment définir a priori la compétence? Tel parlementaire brillant peut se révéler piètre magistrat. Seul l'exercice de la fonction dévoile la capacité exécutive. En définitive, la « loterie » helvétique vaut bien les procédures que connaissent nos voisins. Les Athéniens procédaient par tirage au sort, partant de l'idée que la capacité politique est également répartie entre les citoyens.

Sans revenir à cette pratique extrême, les parlementaires fédéraux pourraient s'inspirer de la cité antique sur un point: les Grecs limitaient strictement la durée des mandats. En refusant de réélire les magistrats qui n'ont pas convaincu, les députés rendraient plus acceptable le caractère toujours quelque peu aléatoire du choix des conseillers fédéraux. *jd*

ÉLECTIONS FÉDÉRALES

Chassez les quotas, ils reviennent au galop

JOSEPH DEISS FERA-T-IL un meilleur conseiller fédéral que Rita Roos? Nous ne le saurons pas et personne ne semble s'être posé la question en ces termes. Une fois une conseillère fédérale élue, la candidate évincée de la succession d'Arnold Koller n'entrerait plus en lice pour reprendre le siège laissé libre par Flavio Cotti. Comme s'il était inconcevable d'élire deux conseillères fédérales le même jour.

Les hommes se sont octroyé de fait ce qu'ils refusent aux femmes: un quota. Ce jeudi 11 mars, il *fallait* élire une femme et un homme. *pi*